

Académie française de judo  
Compte-rendu de la 32<sup>e</sup> séance



**Séance du 21 janvier 2025**

Présents: Magali Baton, Jean-Claude Brondani, Michel Brousse, Alain Chaudeseigne, Jean-Claude Girot, Lionel Grossain, Didier Menu, Stéphane Nomis, Pascale Pierro-Cracco, Jean-Pierre Tripet, Mohammed Zouarh

Excusés: André Andermatt, Yves Cadot, Brigitte Deydier, Didier Janicot, Frederico Sanchis

La séance est ouverte à 9 heures 30.

La 32<sup>e</sup> séance de l'Académie est réunie à l'initiative du président Stéphane Nomis.

A l'issue de l'accueil des académiciens et du président Nomis, Michel Brousse pose la question de l'approbation du compte-rendu de la 31<sup>e</sup> séance. Aucune modification n'étant apportée, la compte-rendu est adopté.

Le président Nomis prend la parole pour dire son souhait de voir le judo français bénéficier de l'expertise des membres de l'Académie. Il ne cache pas les difficultés initiales qui sont survenues et qui ont besoin d'être dépassées afin que les académiciens continuent d'assurer des productions de qualité. Il cède ensuite la parole au secrétaire de l'Académie.

Michel Brousse fait un bilan des trois dernières années passées en tant que secrétaire. Il énonce les réussites obtenues mais regrette la difficulté à mener ensemble des actions à leur terme. L'idée d'une Académie française de judo est excellente. Mais force est de constater que la mise en œuvre collective est insuffisante. Trop peu de membres sont réellement présents et actifs, cela pour des raisons diverses qu'il convient de respecter mais qui sont un frein réel à un fonctionnement efficace. Les académiciens ont un profil « technique » qu'ils ne s'agit pas de contester. Cependant, ils ne sont, pour certains ni exercés à théoriser la pratique, ni, pour d'autres, très enclins à le faire.

A l'issue de ce constat, une proposition en trois points est présentée.

### **1-Une réorientation des missions de l'académie**

Les statuts de l'Académie définissent explicitement un « organisme interne à la fédération » ayant pour « objet d'étudier, d'analyser, conserver, promouvoir et développer les aspects culturels, historiques et sociaux, pédagogiques et techniques de l'enseignement et de la pratique du judo, du jujitsu, du kendo et des DA ». En conséquence, Michel Brousse propose de renforcer les attendus du texte et de développer les missions de l'Académie pour en faire un véritable « **observatoire du judo français** ».

### **2-Une renouvellement des modes de recrutement**

L'accent mis sur l'analyse de terrain implique le recrutement de nouveaux membres riches d'une double compétence, c'est-à-dire des académiciens ayant une connaissance affirmée de l'activité et de son fonctionnement ainsi qu'une capacité reconnue dans leur domaine d'expertise professionnelle à analyser, synthétiser et transmettre.

### **3-Un retour à la dépendance institutionnelle originelle**

L'Académie est en liens étroits avec l'ensemble des secteurs fédéraux qu'il s'agisse de celui de l'enseignement, du sportif ou de la communication... Les missions qui lui sont confiées renvoient à des choix politiques au service du développement du judo français. Le but de ses études est de proposer une analyse indépendante assortie de préconisations concrètes pour d'éventuels prolongements auxquels les académiciens seront, le cas échéant, susceptibles de participer. L'étendue des domaines d'intervention implique que l'Académie soit, comme lors de sa création, directement rattachée à la présidence fédérale.

Une discussion s'engage à partir des propositions émises par le secrétaire. À l'issue des échanges, le président Nomis dit tout l'intérêt qu'il porte au projet tel qu'il a été présenté.

**L'ensemble des propositions est accepté par le président Nomis.**

Un premier sujet d'étude est défini afin que soit analysé dans le détail le métier de professeur de judo en France. Il est décidé qu'un rapport sera remis au président par les membres de l'Académie sur ce sujet. À cette fin, une procédure de recrutement de plusieurs nouveaux membres de l'académie sera mise en place très prochainement. Ces deux points seront à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La clôture des travaux est prononcée à 12 heures 30.

Michel Brousse  
Secrétaire de l'Académie française de judo

